

## Contribution prochaine génération CPER 2021-2027

Dans le cadre de la préparation de la nouvelle génération de Contrats de Plan Etat-Régions 2021-2027, nous souhaitons tout d'abord vous faire part de notre pleine adhésion à la Charte interministérielle de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales >>, à laquelle vous tendez, érigeant dix principes sur la contractualisation entre l'Etat et les territoires.

Nous, Territoires de projet, PETR et Pays, nous reconnaissons pleinement dans cette Charte, dont les principes définissent par nature notre identité, nos modalités de fonctionnement et de concertation.

En effet, nous considérons que la contractualisation doit se faire sur la base d'un **projet de territoire partagé, structurant, transversal**, innovant et évolutif, permettant la mise en cohérence des politiques publiques locales, en co-concertation avec les acteurs du territoire, notamment la population et le tissu entrepreneurial et associatif.

Nos périmètres, que certains diraient pertinents, couvrent globalement les périmètres des bassins d'emploi et des bassins de mobilité (définis dans la LOM, votée ce 19 Novembre à l'AN). De plus, nos compétences en termes d'ingénierie de projet (d'animation et financière) nous permettent de mettre en cohérence les différents dispositifs/outils/contractualisations.

Le contrat accompagne le projet de territoire, qui porte des actions tendant à atteindre ses objectifs, mobilisant diverses sources de financement et piloté par une équipe élue et technique aux compétences d'animation. La contractualisation doit également faciliter les coopérations interterritoriales indispensables à une solidarité territoriale vécue, comme le souligne justement la "Fabrique prospective des coopérations territoriales", pilotée par le CGET.

Les Territoires de projet, PETR et Pays, répondent en tout point aux ambitions que nous considérons pertinente et efficiente pour la prochaine génération de CPER. Ils sont par nature constitués à une échelle supra-communautaire, sur la base d'un projet de territoire partagé, visant à définir une stratégie, une ambition pour le Territoire organisé, décliné en actions.

Composés en moyenne de 4 intercommunalités, les Territoires de projet de la région, constituent une maille stratégique pour la déclinaison des politiques contractuelles, avec l'ingénierie de projet pour animer le contrat et mettre en cohérence les différents dispositifs et outils pour un développement local équilibré.

Nous appelons donc notre Conseil régional à considérer une bonification financière dans la contractualisation CPER, sur la base de nos projets de territoire partagés, sur lequel nous nous appuyons pour porter les diverses actions identifiées.

Concernant **les thématiques**, nous soutenons les axes développés, que sont : l'emploi, la transition énergétique (multiples outils et dispositifs : PCAET, TéPCV, CEP, CTE...), le numérique (EPN, comptoirs numériques, Territoires innovants...) et la mobilité (AOM, Territoires pour la mobilité...

Il nous semble nécessaire que les thématiques proposées dans le cadre des futurs CPER soient plus diversifiées, et que celles-ci puissent être définies conjointement Etat / Région / Territoire de projet signataire.

Enfin, il nous semble essentiel que les **dépenses d'ingénierie** pour l'animation des contrats soient mobilisées pour la définition et la mise en œuvre de ces projets entre territoires, soient intégrées aux dépenses éligibles aux soutiens attendus dans le cadre des futurs CPER et des prochains programmes opérationnels européens.

Donc afin de répondre aux différents enjeux des transitions à mener, qu'elles soient démographique, territoriale, numérique, sociale, écologique et énergétique, mais aussi de santé, de mobilité, alimentaire et agricole, **les Territoires de projet de la région sont volontaires, forts de leur expérience depuis une vingtaine d'années en France, pour porter les politiques contractuelles de la prochaine génération 2021-2027.**